

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **3^e** jour du mois de **juin** de l'an **2019**, à **19 h**, au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, à Saint-Camille, à laquelle sont présents :

Présences :

- M. Philippe Pagé, maire
- M. Pierre Bellerose, conseiller
- M. Denis St-Onge, conseiller
- Mme France Thibault, conseillère
- Mme Lucie Cormier, conseillère
- Mme Anne-Marie Merrien, conseillère
- M. Clément Frappier, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

2019-06-145

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Merrien

Appuyé par Clément Frappier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019

2. INVITÉ (S)

2.1. Organisme invité

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

4.1. Adoption des comptes à payer – Mai 2019

4.2. Journal de facturation – Mai 2019

4.3. Sur la route de MA région – Publicité – Journal Actualités-l'Étincelles

4.4. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2018

4.5. Transfert de dossiers à la firme Cain Lamarre S.E.N.C.R.L.

4.6. Campagne de financement – CSSS des Sources

4.7. École Christ-Roi – Entente service de garde

5. LÉGISLATION

5.1. Adoption du règlement 2019-04 relatif à la gestion contractuelle

5.2. Adoption du règlement 2019-05 relatif à la gestion des matières résiduelles

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. Subvention formation Pompier 1

6.2. Autorisation de vendre le camion incendie Inter CGS 1982

7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1. Rang 6 – Octroi du contrat pour le rechargement
 - 7.2. Rang 10 – Réparation ciblée
 - 7.3. Chemin Darveau – Réparation ciblée
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1. Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) - AGA
9. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1. Liste des permis émis – Mai 2019
 - 9.2. Alliance ARIANE
 - 9.3. Tentes suspendues – Demande au FDT local
10. **LOISIRS ET CULTURE – AUCUN SUJET**
11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
12. **CORRESPONDANCE**
 - 12.1. Copie de la correspondance
13. **VARIA**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2019-06-146

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Denis St-Onge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2 INVITÉ (S)

2.1 Organisme invité

La Maison des jeunes de Saint-Camille, représentée par Julie-Pier Bissonnette et Roxanne Proulx, sont venus nous présenter l'organisme.

3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Le Comité de gestion de Saint-Camille et Ham-Sud, représenté par François Pinard, est venu nous parler du lieu de culte dans le Camillois. Les activités religieuses termineront le 23 juin 2019. Le Comité de gestion continuera de s'occuper des cimetières de Saint-Camille et Ham-Sud ainsi que de la chapelle de Saint-Camille.

Philippe Pagé déclare ses intérêts et quitte la séance à 19 h 38.

Loïc Ollivault mentionne ses inquiétudes pour sa qualité de vie à la suite d'un agrandissement d'une porcherie à l'arrière de sa résidence sur le territoire de Dudswell.

Philippe Pagé réintègre la séance à 19 h 52.

M. Sylvain Laroche nous parle du projet des tentes suspendues dans les arbres avec les élèves finissants de l'école primaire Christ-Roi et le Service d'animation estivale qui sera déposé au FDT local.

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2019-06-147

4.1 Adoption des comptes à payer – Mai 2019

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Clément Frappier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes datés du 27 avril au 24 mai 2019, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante-cinq dollars et onze cents (98 555,11 \$).

ADOPTÉE

4.2 Journal de facturation – Mai 2019

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation.

2019-06-148

4.3 Sur la route de MA région – Publicité – Actualités-L'Étincelle

*Il est proposé par Lucie Cormier
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la Municipalité ne participe pas à cette édition de « Sur la route de MA région ».

ADOPTÉE

4.4 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2018

Le maire fait rapport aux élus et aux citoyens présents des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2018.

États des activités financières Exercice terminé le 31 décembre 2018

REVENUS	2018
Taxes	705 214 \$
Paielements tenant lieu de taxes	3 867 \$
Autres revenus de sources locales	67 474 \$
Transferts	190 476 \$
Total	967 031 \$
DÉPENSES	
Administration générale	237 215 \$
Sécurité publique	156 415 \$
Transport	316 672 \$
Hygiène du milieu (déchets, récupération)	65 667 \$
Santé et bien-être	14 332 \$

Aménagement, urbanisme et développement	54 942 \$
Loisirs et culture	161 589 \$
Frais de financement	28 043 \$
Total	1 034 875 \$
AFFECTATIONS	
Remboursement de la dette à long terme	(20 256 \$)
Activités d'investissement	(41 223 \$)
Amortissement des immobilisations	176 758 \$
Transfert de l'excédent accumulé non-affecté	(2 370 \$)
Total	112 909 \$
BILAN	
Excédent (déficit) de fonctionnement pour l'année 2018	45 065 \$
Excédent (déficit) accumulé non-affecté au 31 décembre 2018	381 727 \$
Excédent (déficit) accumulé affecté au 31 décembre 2018	110 494 \$

2019-06-149

4.5 Transfert des dossiers à la firme Cain Lamarre S.E.N.C.R.L.

CONSIDÉRANT QUE les avocats de Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. quitteront ce cabinet afin de se joindre au cabinet Cain Lamarre S.E.N.C.R.L.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille collaborent avec ces avocats depuis plusieurs années;

Il est proposé par Denis St-Onge

Appuyé par Lucie Cormier

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Vaillancourt, à signer la lettre d'avis de transfert de dossiers et de la retourner à la firme Cain Lamarre S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉE

2019-06-150

4.6 Campagne de financement – CSSS des Sources

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Anne-Marie Merrien

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille participe à la campagne de financement du CSSS des Sources pour un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$).

ADOPTÉE

2019-06-151

4.7 École Christ-Roi – Entente service de garde

CONDIRÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille juge important de conserver un service de garde dans l'école primaire de sa Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'afin de demeurer une Municipalité attractive pour les jeunes familles nous devons offrir un service de garde dans notre école primaire;

CONSIDÉRANT QUE ce service de garde doit continuer d'offrir un service de qualité et accessible à toutes les familles;

Il est proposé par Lucie Cormier

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, M. Philippe Pagé, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Vaillancourt, soient autorisés à signer un protocole d'entente en cas de déficit pour le service de garde de l'école Christ-Roi avec la Commission scolaire des Sommets.

QUE ce dit protocole d'entente soit signé seulement après consultation des budgets du service de garde de l'école Christ-Roi.

ADOPTÉE

5 **LÉGISLATION**

2019-06-152

5.1 **Règlement 2019-04 relatif à la gestion contractuelle**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille a adopté une politique de gestion contractuelle, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité considère opportun de modifier le Règlement sur la gestion contractuelle en y ajoutant des mesures visant à assurer la connaissance, l'application et la révision du Règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat afin de faciliter le contrôle et la prise de décision en cette matière;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Clément Frappier lors de la séance du conseil tenue le 6 mai 2019 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance.

Il est proposé par Lucie Cormier

Appuyé par Anne-Marie Merrien

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement 2019-04 sur la gestion contractuelle soit adopté.

ADOPTÉ

2019-06-153

5.2 **Règlement 2019-05 relatif à la gestion des matières résiduelles**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a conclu, avec d'autres municipalités, une entente intermunicipale concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles pour laquelle la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux agit comme mandataire;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a annoncé son désir de bannir l'élimination des matières organiques aux lieux d'enfouissement techniques (LET) et que les municipalités locales et régionales doivent tout mettre en œuvre pour tendre vers cet objectif, notamment en offrant à la population des services de récupérations adéquats et performants;

CONSIDÉRANT l'implantation de la cueillette des matières organiques sur le territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille en mai 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le règlement 01-2000 concernant l'enlèvement des déchets domestiques dans les limites de la Municipalité, le règlement 02-2000 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité et le règlement 2005-03 obligeant l'utilisation de bacs pour la cueillette des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge d'intérêt de régler la collecte et le transport des matières résiduelles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Clément Frappier lors de la séance du conseil tenue le 6 mai 2019 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

*Il est proposé par Clément Frappier
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE le présent règlement soit adopté.

ADOPTÉ

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Subvention formation Pompier 1

Le maire informe les personnes présentes ainsi que les membres du conseil que nous avons reçu la subvention pour la formation Pompier 1 au montant de deux mille sept cent quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingt-dix cents (2 787,90 \$).

2019-06-154

6.2 Autorisation de vendre le camion incendie Inter CGS 1982

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de disposer du vieux camion Inter CGS 1982 du Service de sécurité incendie (SSI);

*Il est proposé par Anne-Marie Merrien
Appuyé par Denis St-Onge
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel de soumissions dans le journal régional, le site Internet de la Municipalité et les réseaux sociaux afin de vendre le vieux camion du Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

7 TRANSPORT ET VOIRIE

2019-06-155

7.1 Rang 6 – Octroi du contrat pour le rechargement

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été lancé sur le site du SEAO le 15 mai 2019 pour les travaux de rechargement du rang 6;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes reçues :

Nom de l'entreprise : 9197-2596 Québec inc.

Prix à la tonne métrique incluant le chargement, la pesée, le transport et le rechargement	20,38 \$
TPS	1,01 \$
TVQ	2,03 \$
Total	23,42 \$

Prix pour le nivelage avant et pendant le rechargement ainsi que le compactage sur une distance de trois mille cinq cents mètres (3 500 m)	2 760,00 \$
TPS	138,00 \$
TVQ	275,31 \$
Total	3 173,33 \$

Nom de l'entreprise : Les Entreprises D.J.R.B. SENC

Prix à la tonne métrique incluant le chargement, la pesée, le transport et le rechargement	19,95 \$
TPS	1,00 \$
TVQ	1,99 \$
Total	22,94 \$

Prix pour le nivelage avant et pendant le rechargement ainsi que le compactage sur une distance de trois mille cinq cents mètres (3 500 m)	5 744,00 \$
TPS	287,20 \$
TVQ	572,96 \$
Total	6 604,16 \$

Nom de l'entreprise : Transport et Excavation S. Nadeau inc.

Prix à la tonne métrique incluant le chargement, la pesée, le transport et le rechargement	22,50 \$
TPS	1,13 \$
TVQ	2,24 \$
Total	25,87 \$

Prix pour le nivelage avant et pendant le rechargement ainsi que le compactage sur une distance de trois mille cinq cents mètres (3 500 m)	5 900,00 \$
TPS	295,00 \$
TVQ	588,53 \$
Total	6 783,53 \$

Nom de l'entreprise : Sintra inc.

Prix à la tonne métrique incluant le chargement, la pesée, le transport et le rechargement	24,92 \$
TPS	1,25 \$
TVQ	2,49 \$
Total	28,66 \$

Prix pour le nivelage avant et pendant le rechargement ainsi que le compactage sur une distance de trois mille cinq cents mètres (3 500 m)	15 835,00 \$
TPS	791,75 \$
TVQ	1 579,54 \$
Total	18 206,29 \$

Nom de l'entreprise : Excavation Lyndon Betts

Prix à la tonne métrique incluant le chargement, la pesée, le transport et le rechargement	20,45 \$
TPS	1,02 \$
TVQ	2,04 \$
Total	23,51 \$

Prix pour le nivelage avant et pendant le rechargement ainsi que le compactage sur une distance de trois mille cinq cents mètres (3 500 m)	6 720,00 \$
TPS	336,00 \$
TVQ	670,32 \$
Total	7 726,32 \$

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions sont conformes;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Clément Frappier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité octroie le contrat du rechargement du rang 6 à l'entreprise 9197-2596 Québec inc. pour un montant de vingt-trois dollars et quarante-deux cents (23,42 \$) par tonne métrique, taxes incluses, et un montant de trois mille cent soixante-treize dollars et trente-trois cents (3 173,33 \$), taxes incluses, pour le nivelage et le compactage.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière et l'inspecteur de voirie soient mandatés pour rencontrer l'entrepreneur et faire le suivi des travaux.

ADOPTÉE

2019-06-156

7.2 Rang 10 – Réparation ciblée

CONSIDÉRANT QU'une parcelle du rang 10 Nord, à la hauteur des numéros civiques 120 à 125, nécessite une réfection du chemin afin que la circulation soit plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a demandé des prix pour l'achat de membrane, l'achat de gravier, le chargement du gravier ainsi que le transport du gravier;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Denis St-Onge
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer l'achat des matériaux nécessaires pour le rechargement de cette parcelle de chemin et que les dépenses totales s'élèvent à environ quinze mille dollars (15 000 \$).

QUE ces sommes soient prises avec la subvention accordée par le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) au montant de dix mille dollars (10 000 \$).

QUE les sommes additionnelles soient prises dans les surplus accumulés non-affectés.

ADOPTÉE

2019-06-157

7.3 Chemin Darveau – Réparation ciblée

CONSIDÉRANT QU'une parcelle du chemin Darveau, à la hauteur de la rue Miquelon sur une distance de cent cinquante mètres (150 m), nécessite une réfection du chemin afin que la circulation soit plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a demandé des prix pour l'achat de membrane, l'achat de gravier, le chargement du gravier ainsi que le transport du gravier;

***Il est proposé par Clément Frappier
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer l'achat des matériaux nécessaires pour le rechargement de cette parcelle de chemin pour une valeur approximative de cinq mille dollars (5 000 \$).

QUE ces sommes soient prises dans les surplus accumulés non-affectés.

ADOPTÉE

8 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2019-06-158

8.1 Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) - AGA

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie est un partenaire privilégié pour la Municipalité du canton de Saint-Camille;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Anne-Marie Merrien

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, M. Philippe Pagé, participe à l'AGA du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie le 13 juin prochain, à 17 h 30.

QUE les frais inhérents à cette activité lui soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Liste des permis émis – Mai 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des permis émis au mois de mai 2019.

2019-06-159

9.2 Alliance ARIANE

CONSIDÉRANT QUE l'action gouvernementale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme est dispersée dans de nombreux textes législatifs et autres politiques, éparpillés entre autant de domaines, et se déploie sans vision d'ensemble;

CONSIDÉRANT QUE cet éclatement décisionnel est responsable, dans les collectivités, de nombreuses incohérences dont les conséquences environnementales, sociales et économiques sont coûteuses pour l'ensemble de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement des milieux de vie et la gestion économe du territoire reposent à la fois sur les actions de l'État et sur celles des instances municipales, sans oublier les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte de plusieurs objectifs nationaux, en matière de protection du territoire et des activités agricoles, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de pétrole, de développement des transports collectifs, de revitalisation des collectivités, de santé publique, de mise

en valeur du patrimoine et des paysages, de protection de la biodiversité, entre autres, dépend d'une plus grande cohérence entre les orientations et les actions de l'État et celles des instances municipales;

CONSIDÉRANT QU'il est fondamental et urgent de réunir, dans un même texte ayant statut de Politique nationale, une vision d'ensemble assortie de principes fondamentaux en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui puisse assurer la coordination de l'ensemble des lois, politiques et interventions de l'État et des instances municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance ARIANE regroupe des organisations et experts réunis dans une vision commune afin que l'aménagement du territoire et l'urbanisme soient une priorité au Québec;

***Il est proposé par Lucie Cormier
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille signe la déclaration de principe de l'Alliance ARIANE et appuie la proposition que le gouvernement du Québec se dote d'une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à l'Alliance ARIANE, au premier ministre du Québec, M. François Legault et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest.

ADOPTÉE

2019-06-160

9.3 Tentes suspendues – Demande au FDT local

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à mobiliser les jeunes du primaire et du secondaire ainsi que les adultes dans un cadre d'animation et formation continue en développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien avec l'Agenda 21 des Sources, la vision stratégique et le plan de développement durable de la Municipalité du canton de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE le projet fera découvrir les différents paysages du territoire ainsi que les mettre en valeur dans le but de développer un sentiment de fierté et d'appartenance;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par France Thibault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille dépose une demande au FDT local au montant de trois mille soixante-cinq dollars (3 065 \$) pour le projet des tentes suspendues.

ADOPTÉE

11 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

François Pinard pose des questions sur la gestion des routes.

12 CORRESPONDANCE

12.1 Copie de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet une copie de la correspondance aux élus municipaux.

13 VARIA

13.1 Journée nationale des chevaux de travail

Le conseiller Clément Frappier mentionne que cette activité est géniale pour une Municipalité. Il désire implanter une activité rassembleuse autre que la Fête nationale ou même le carnaval d'hiver. M. Pinard mentionne que M. Daniel Lépine a un tracteur à vapeur et que ça pourrait être intéressant de l'inclure dans son activité.

2019-06-161

13.2 Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite souligner cette journée;

Proposé par Lucie Cormier

Appuyé par Anne-Marie Merrien

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille hisse le drapeau des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) le 17 mai de l'année 2020.

ADOPTÉE

2019-06-162

13.3 Lieu de culte à la Municipalité du canton de Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE le Comité de gestion de Saint-Camille et d'Ham-Sud a annoncé à la population lors d'une assemblée publique tenue le 27 mai dernier qu'il n'y aura plus de lieu de culte à Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE la perte d'un lieu de culte dans une municipalité entraîne la perte de tous services religieux tels que les messes, les funérailles, les baptêmes et les mariages religieux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère important de conserver ces services pour la communauté;

Il est proposé par Clément Frappier

Appuyé par France Thibault

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille appuie le Conseil de gestion de Saint-Camille et d'Ham-Sud dans leurs démarches auprès de l'évêque de Sherbrooke pour la conservation des services tels que les funérailles, baptêmes et mariages religieux.

QUE trois membres du conseil municipal, soit Philippe Pagé, France Thibault et Pierre Bellerose, accompagnent le Comité de gestion de Saint-Camille et d'Ham-Sud dans leurs démarches.

ADOPTÉE

2019-06-163

14 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Et unanimement résolu*

QUE la présente séance soit levée à 20 h 47.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire
